

<https://arts-et-culture-42.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article386>

Dispositif Résidence d'auteur à l'école // Candidatures avant le 10 novembre 2022

- Théâtre, Marionnettes, Littérature - Actualités -



Date de mise en ligne : mercredi 5 octobre 2022

Copyright © Arts et Culture 42 - Tous droits réservés

Dans le prolongement de l'année de la lecture déclarée « grande cause nationale », le ministère chargé de l'éducation nationale reconduit le dispositif des résidences d'auteurs en milieu scolaire permettant aux élèves de découvrir le métier d'auteur et le processus de création d'une œuvre. Ces résidences sont organisées conjointement par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) et le Centre national du livre (CNL).

Description des résidences d'auteurs à l'École

La résidence d'auteur à l'École repose sur un partenariat étroit entre un auteur et une école ou un établissement scolaire, voire le réseau de lecture publique (bibliothèques, médiathèques, etc.), et s'inscrit dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire, notamment un projet lié à la lecture, impliquant si possible plusieurs enseignants.

Elle s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

la pratique artistique individuelle ou collective et la découverte du processus de création ;

la rencontre avec les auteurs et la fréquentation des œuvres et des lieux de culture (lieux de création, de diffusion artistique, de lecture publique, etc.) ;

l'acquisition de connaissances.

Élèves concernés

Les classes ou groupes classes des écoles primaires, des collèges et des lycées (lycées d'enseignement général et technologique, lycées polyvalents et lycées professionnels) publics et privés sous contrat.

Sont plus particulièrement concernées les classes issues de territoires éloignés de l'offre culturelle, et situées dans les zones rurales, périurbaines ou relevant de l'éducation prioritaire.

Objectifs

Permettre aux élèves de rencontrer un auteur de littérature et de découvrir son œuvre ;

Développer l'intérêt et le plaisir des élèves pour les livres et la lecture ;

Encourager la créativité des élèves à travers la pratique de l'écriture ;

Inciter les auteurs à construire des projets de création avec des élèves et à participer à des programmes de rencontres autour de leurs ouvrages, tout en leur permettant de poursuivre leur travail littéraire personnel.

Pour en savoir plus :

<https://eduscol.education.fr/3415/residence-d-auteur-l-ecole>

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le CPC référent Culture de votre circonscription ou le CPD Arts et Culture